

9.3.2015

B8-0211/3

Amendement 3
Knut Fleckenstein, Nikos Androulakis
au nom du groupe S&D

Proposition de résolution
Charles Tannock
au nom de la commission des affaires étrangères
Rapport de suivi 2014 sur le Monténégro

B8-0211/2015

Proposition de résolution
Paragraphe 31

Proposition de résolution

31. observe que le dialogue entre les partenaires sociaux reste insuffisant; demande le renforcement des droits des citoyens à mettre en place de nouvelles organisations syndicales;

Amendement

31. observe que le dialogue entre les partenaires sociaux reste insuffisant; demande le renforcement des droits des citoyens à mettre en place de nouvelles organisations syndicales; *se félicite des modifications apportées au droit du travail afin de réglementer les droits des travailleurs en cas de faillite; encourage le gouvernement à accélérer les travaux sur son premier programme de réformes sociales et en matière d'emploi afin de recenser et de relever les principaux défis qui se posent au Monténégro en matière de politique de l'emploi, d'inclusion sociale et de réduction de la pauvreté;*

Or. en